



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 35

Séance du mercredi 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	11
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	03

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BALDOVINI Antony (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Martin GIULY), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Dominique LUCIANI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean

Date de la convocation : 22 juin 2023

Date d'exécution : 30 juin 2023

Date d'affichage : 06 juillet 2023

OBJET : Etudes en vue de la réalisation d'outils cartographiques de projection du recul du trait de côte

Le président rappelle que par délibération en date du 17 février 2023, le conseil municipal a approuvé l'inscription de la commune d'Aléria dans le dispositif de gestion intégré du trait de côte prévu par la loi Climat et Résilience ; qu'en rejoignant ce dispositif, la commune est susceptible de bénéficier d'un accompagnement de l'Etat et de ses opérateurs ainsi que d'un cadre et d'outils juridiques spécifiques (maintien partiel de la constructibilité en contrepartie d'une consignation et d'une obligation de démolition à terme, droit de préemption trait de côte, bail réel d'adaptation à l'érosion côtière, possibilités de déroger à certaines dispositions de la loi littoral, méthode d'évaluation des biens ...) pour permettre la recomposition spatiale des territoires qui seraient concernés.

Il expose que dans ce cadre, avec l'appui technique et financier de l'Etat, la commune serait amenée à réaliser un zonage d'évolution du trait de côte à court (0 - 30 ans) et long (30 - 100 ans) terme ayant vocation à être intégré au PLU.



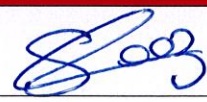
Le président précise au conseil que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds Vert » est susceptible, au titre de son Axe.2 « *Accompagnement pour l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte* », de cofinancer jusqu'à 80% la réalisation du zonage dont il s'agit.

Il soumet au conseil la proposition que la commune a obtenu auprès du cabinet CREOCEAN en vue de la réalisation d'une étude d'accompagnement technique pour des solutions de protection contre l'érosion et la submersion marine du littoral de Padulone ; il rappelle la dépense correspondant au coût de cette étude, estimé à 34 740 € hors taxe, a été inscrite au budget 2023 de la commune à l'opération N° 20233 - Aménagement du littoral de Padulone.

Le président propose de faire appel au Fonds Vert en vue d'obtenir un financement de la dépense considérée à hauteur de 80 %.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accéder à la proposition du président,

De solliciter le Fonds Vert à hauteur de 80 % en vue de financer la réalisation par le cabinet CREOCEAN d'une étude d'accompagnement technique pour des solutions de protection contre l'érosion et la submersion marine du littoral de Padulone.

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. LUCIANI	X				 Dominique LUCIANI
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à J. FRANCESCHI	X				 Jean-Claude FRANCESCHI
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à Martin GIULY	X				 Martin GIULY

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

